



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/06/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2016.07.04.2

OBJET : Réhabilitation d'anciennes écuries en salle familiale et associative à Tharabie - avenant n°1 conclu avec l'entreprise CUNY titulaire du lot 16

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère municipale déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2014.10.27 04 du 27 octobre 2014, un marché de travaux a été attribué pour un montant initial s'élevant à 17 500 € HT, à l'entreprise CUNY pour le lot n°16 (Equipements de l'office), dans le cadre de la réhabilitation d'anciennes écuries en salle familiale et associative à Tharabie.

A ce jour, des modifications de prestations sont nécessaires et concernent :

- pour la plus-value, l'ajout de meubles, d'armoires murales et table (+ 4 330 € HT),
- pour la moins-value, la suppression des meubles bas et étagères et le changement de lave-vaisselle (- 5 250 € HT).

Le montant total de l'avenant n°1 au contrat est fixé à - 920 € H.T. soit - 1 104 € T.T.C.

Le montant total du contrat est donc porté à 16 580 € H.T. soit 19 896 € TTC.

La moins-value s'élève à 5,26 % du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n°16, dont le titulaire est l'entreprise CUNY.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Adoptée à la majorité

Par 24 voix contre 5 (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECOCHERE, M. VACHON, Mme SADIN, M. SAUMON).

St-Quentin-Fallavier, le 06/07/2016
Publication et transmission en sous préfecture le 6 juillet 2016
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20160704-Imc11205-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.